



Lors du dépôt du dossier, veuillez venir en couple.

La date du mariage ne sera définitive que lorsque le dossier, constitué des pièces originales, sera complet.

Mariage de et.....

Date du mariage souhaitée :

Date de dépôt du dossier :

INFORMATIONS DIVERSES

Délivrance des copies intégrales ou extraits d'acte de naissance

Les copies intégrales et les extraits d'actes de naissance (Art 70) sont à demander à la mairie du lieu de naissance.

Le(la) futur(e) époux(se) qui a acquis ou recouvré la nationalité française ainsi que les français nés à l'étranger doivent s'adresser au :

Service central de l'Etat-Civil

44941 NANTES CEDEX 09

Le nom de famille

Vous êtes libre de continuer à porter votre nom de famille ou de choisir en nom d'usage le nom de votre époux(se) seul ou votre nom accolé à celui de votre époux(se) dans l'ordre que vous souhaitez.

Contrat de mariage

1. La communauté réduite aux acquêts :

Ce régime s'applique automatiquement aux couples qui se marient sans établir de contrat.

Chacun conserve la propriété des biens qu'il possédait avant le mariage, de même que ceux éventuellement reçus en héritage par la suite. En revanche, les biens acquis durant le mariage sont communs, de même que les dettes contractées par chacun. Si le mariage se défait, les biens de la communauté sont partagés en deux parts égales, mais chacun récupère ses biens propres.

2. La communauté universelle :

Sous ce régime, les biens possédés avant le mariage, comme ceux acquis après le mariage, deviennent des biens communs. C'est un choix à haut risque : en cas de divorce, il faudra tout partager. Mais il est possible de limiter cette mise en commun aux biens mobiliers : faire don au ménage de sa voiture de célibataire, mais conserver en propre l'appartement reçu des parents, par héritage. Cette fois, le risque est calculé.

3. La séparation de biens :

La plupart des futurs époux qui font un contrat adoptent ce régime. Chacun reste propriétaire des biens qu'il possédait, mais aussi de ceux acquis avec ses propres revenus une fois marié. Les deux époux(ses) gèrent séparément et librement leur patrimoine. Chacun assume seul la responsabilité des dettes qu'il a pu contracter. Ce régime est recommandé quand l'un(e) des époux(ses) exerce une profession libérale ou tient un commerce, afin d'éviter que les biens du ménage aient à répondre des conséquences d'une faillite.

PIECES A FOURNIR

ATTENTION : Pour les personnes de nationalité étrangère, seuls les documents datés de moins de 6 mois et délivrés par l'Ambassade ou le Consulat du pays d'origine en France seront acceptés (que ce soit pour les copies intégrales d'actes de naissance, les certificats de célibat ou les certificats de coutume).

<input type="checkbox"/>	Copie intégrale ou extrait avec filiation d'acte de naissance époux/épouse 1 de moins de 3 mois
<input type="checkbox"/>	Copie intégrale ou extrait avec filiation d'acte de naissance époux/épouse 2 de moins de 3 mois
<input type="checkbox"/>	Photocopie recto/verso Carte Nationale d'Identité en cours de validité époux/épouse 1
<input type="checkbox"/>	Photocopie recto/verso Carte Nationale d'Identité en cours de validité époux/épouse 2
<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile époux/épouse 1
<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile époux/épouse 2 si différent
Si l'un(e) des époux(ses) est de nationalité étrangère :	
<input type="checkbox"/>	Certificat de coutume
<input type="checkbox"/>	Certificat de célibat
Si le deuxième conjoint est également de nationalité étrangère :	
<input type="checkbox"/>	Certificat de coutume
<input type="checkbox"/>	Certificat de célibat
<input type="checkbox"/>	Photocopie recto/verso Carte Nationale d'Identité en cours de validité 1 ^{er} témoin
<input type="checkbox"/>	Photocopie recto/verso Carte Nationale d'Identité en cours de validité 2 ^{ème} témoin
<input type="checkbox"/>	Photocopie recto/verso Carte Nationale d'Identité en cours de validité 3 ^{ème} témoin (s'il y a)
<input type="checkbox"/>	Photocopie recto/verso Carte Nationale d'Identité en cours de validité 4 ^{ème} témoin (s'il y a)
<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile sur SORBIERS si les futurs(es) époux(ses) habitent hors de la commune
<input type="checkbox"/>	Photocopie du livret de famille s'il y a des enfants en communs . L'original devra être déposé en Mairie au moins une semaine avant le mariage afin d'être mis à jour
<input type="checkbox"/>	Contrat de mariage s'il y a
<input type="checkbox"/>	Annexes 1 à 6
CAS PARTICULIERS	
Divorce :	
<input type="checkbox"/>	Acte de mariage portant la mention du divorce (de moins de 3 mois)
Personne sous <i>tutelle</i> ou sous <i>curatelle</i> :	
<input type="checkbox"/>	Autorisation du curateur, tuteur, ou du juge des tutelles
Veuvage :	
<input type="checkbox"/>	Acte de décès du conjoint décédé (de moins de 3 mois)

RENSEIGNEMENTS SUR LES FUTURS(ES) EPOUX(SES)

L'ordre dans lequel vous remplissez ce document (annexes 1 et 2) déterminera l'ordre dans lequel chacun des époux apparaîtra dans l'acte de mariage et le livret de famille.

ÉPOUSE/EPOUX* Rayer la mention inutile

NOM :

Prénoms :

Date de naissance/...../..... Lieu de naissance

Nationalité Profession

Adresse

Téléphone Adresse mail :

Situation actuelle : (cocher la case correspondante)

Célibataire

Pacsé(e)

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Père

NOM

Prénoms

Décédé : OUI NON [Si la personne est décédée, ne pas remplir les profession et adresse]

Profession

Adresse

Mère

NOM

Prénoms

Décédée : OUI NON [Si la personne est décédée, ne pas remplir les profession et adresse]

Profession

Adresse

Le/la futur(e) époux / épouse certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.

Date :

Signature du/de la futur(e) époux / épouse

Article 441-7 du code pénal :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait :

- 1/ D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2/ De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3/ De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(article 6 du décret n°53 914 du 26 septembre 1953
Modifié par le décret n°97 851 du 16 septembre 1997)

Epoux/Epouse

Je soussigné.e
Né.e le
Domicilié.e
.....

ATTESTE SUR L'HONNEUR

que je suis célibataire : OUI NON

veuf.ve

divorcé.e

Mariage dissous par jugement (ou arrêt) de divorce rendu
le

Par

.....

Fait à

Le

Signature

Article 441-7 du code pénal :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait :

- 1/ D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2/ De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3/ De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié »

ÉPOUSE/EPOUX* Rayer la mention inutile

NOM :

Prénoms :

Date de naissance/...../..... Lieu de naissance

Nationalité Profession

Adresse

Téléphone Adresse mail :

Situation actuelle : *(cocher la case correspondante)*Célibataire Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) **Père**

NOM

Prénoms

Décédé : OUI NON *[Si la personne est décédée, ne pas remplir les profession et adresse]*

Profession

Adresse

Mère

NOM

Prénoms

Décédée : OUI NON *[Si la personne est décédée, ne pas remplir les profession et adresse]*

Profession

Adresse

Le/la futur(e) époux / épouse certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.

Date :

Signature du/de la futur(e) époux / épouse

Article 441-7 du code pénal :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait :

1/ D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2/ De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3/ De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(article 6 du décret n°53 914 du 26 septembre 1953
Modifié par le décret n°97 851 du 16 septembre 1997)

Epoux/Epouse

Je soussigné.e
Né.e le
Domicilié.e
.....

ATTESTE SUR L'HONNEUR

que je suis célibataire : OUI NON

veuf.ve

divorcé.e

Mariage dissous par jugement (ou arrêt) de divorce rendu

le

Par

.....

Fait à

Le

Signature

Article 441-7 du code pénal :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait :

1/ D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2/ De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3/ De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié »

LISTE DES TEMOINS

ANNEXE 4

Les témoins doivent être âgés **d'au moins 18 ans** (article 37 du code civil).

Les témoins doivent être au **minimum deux**, et au **maximum quatre**.

La **présence des témoins** nommés ci-dessous est **obligatoire** lors de la cérémonie.

Attention : Toute modification dans la liste des témoins devra impérativement nous être communiquée au moins une semaine avant le mariage.

OBLIGATOIRE

1^{er} témoin

NOM.....

Prénoms.....

Adresse complète.....

Profession..... Date de naissance :/...../.....

2^{ème} témoin

NOM.....

Prénoms.....

Adresse.....

Profession..... Date de naissance :/...../.....

FACULTATIF

3^{ème} témoin

NOM.....

Prénoms.....

Adresse.....

Profession..... Date de naissance :/...../.....

4^{ème} témoin

NOM.....

Prénoms.....

Adresse.....

Profession..... Date de naissance :/...../.....

Article 441-7 du code pénal :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait :

- 1/ D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2/ De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3/ De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié »

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX(SES)

Date et heure du mariage souhaité :

Nombre d'enfants en communs s'il y a :

Noms et Prénoms des enfants en communs s'il y a :

.....
.....
.....
.....

Contrat de mariage : OUI NON

Futur domicile des époux(ses) (adresse complète) :

.....

Numéros de téléphones :

Epoux(se) 1 :

Epoux(se) 2 :

Mariage religieux : OUI NON

Echange d'alliances : OUI NON

Nombre approximatif d'invités :

Pour information la capacité de la salle est de 70 personnes environ

REMARQUES, NOTES DIVERSES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

PUBLICATION PASSERELLE

La commune de SORBIERS vous propose de faire part de votre mariage.

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), tout traitement de données personnelles nécessite que la personne concernée ait fourni son consentement préalablement à l'utilisation de celles-ci. Dans le cadre de la rubrique état civil du bulletin municipal, nous sommes dans l'obligation de demander votre accord écrit.

Ainsi :

Par la présente, Madame/Monsieur*

et Madame/Monsieur*

Acceptent que leur mariage soit publié dans le bulletin municipal et en versions numériques.

N'acceptent pas que leur mariage soit publié dans le bulletin municipal et en versions numériques.

Le

Signatures :

**rayer la mention inutile*